

AUDACE Communiqué du 23-04-2011

L'AUDACE représenté par :
Gérard Blavier trésorier
Raoul Gaillard président

A rencontré le samedi 23 avril Monsieur le Commissaire Enquêteur, en charge de l'enquête d'adoption du Plan local d'urbanisation PLU de Villepreux, lors de sa permanence à l'Hôtel de Ville.

Cette rencontre avait pour objet de commenter et de préciser à Monsieur le Commissaire Enquêteur les points abordés dans notre courrier du 22 mars 2011.

L'AUDACE a rappelé que son objectif était de prévenir les effets d'une urbanisation de la zone concernée (très proche du Plan d'exposition au bruit PEB de l'aérodrome) qui seraient préjudiciables tant aux usagers de l'aérodrome, en activité depuis 1936, qu'aux personnes susceptibles de s'installer à proximité.

L'AUDACE a souligné les efforts consentis par les usagers de l'aérodrome depuis 1996 (création de plages de silence) pour établir une relation apaisée avec les riverains, leur association l'ADNAC et les élus.

L'AUDACE, dont l'objet est de défendre les intérêts des usagers de l'aérodrome, promeut une politique d'ouverture et de concertation : Signature d'une « Charte de respect mutuel » avec les riverains ; ouverture de l'aérodrome sur son environnement ; accès pour les jeunes à des stages durant leur scolarité ; organisation des Brevets d'initiation aéronautique BIA ; aide à l'orientation vers les métiers de l'aéronautiques.

L'AUDACE exprime son regret que lors de la révision du PLU la municipalité n'ait pas cru devoir proposer une concertation avec les usagers de l'aérodrome (un représentant de la commune siège en Commission consultative de l'environnement). D'autre part l'AUDACE remarque que le PLU n'informe pas suffisamment les futurs riverains des effets de l'activité aéronautique.

Monsieur le Commissaire Enquêteur convient de ces points (l'AUDACE rappelle la rencontre, avec l'adjoint au maire de Villepreux monsieur Thierry Essling, initiée par l'AUDACE le 19 novembre 2010).

Il paraît donc de bon sens et nécessaire que figure au PLU de Villepreux un article indiquant que les zones urbanisables se trouvent à proximité de l'aérodrome de « Chavenay-Villepreux ».

L'AUDACE souligne que son souci premier est de préserver les acquis de la concertation instituée jusqu'à présent avec les riverains. Une concertation sur la révision du PLU permettrait d'informer les futurs riverains de la réalité de l'environnement et de trouver des dispositions permettant d'ordonner l'urbanisation afin de ne pas exposer directement les futurs habitants aux nuisances de l'aérodrome (orientation, insonorisation des habitations) Ces dispositions seraient de nature à atténuer le plus possible les nuisances sonores.

L'AUDACE souhaite également que le PLU précise que les aérodromes ont une vocation intercommunale, comme le rappelle le rapport de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de l'Ile de France de 2008. Cela permettrait de présenter l'aérodrome « Chavenay-Villepreux » comme identité de la commune de Villepreux, attestant de son dynamisme sportif et de loisir. Ces valeurs positives doivent aussi être incorporées dans un document destiné à l'aménagement du nouvel espace.

Monsieur le Commissaire Enquêteur indique aux représentants de l'AUDACE que les recommandations de son rapport tiendront compte de cet échange.

Vous pouvez retrouver ce communiqué sur le site Internet AUDACE :

<http://www.audace-chavenay.fr>